

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique qui se tiendra le **mardi 21 décembre 2021**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1250 de la rue Principale à Saint-Zotique, les membres de ce conseil municipal :

- Adopteront le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal et une période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.



---

Jean-François Messier,  
greffier-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité en date du 8 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.



---

Jean-François Messier,  
greffier-trésorier et directeur général